



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND  
UNION PATRONALE SUISSE  
UNIONE SVIZZERA DEGLI IMPRENDITORI

Conférence de presse du 26 novembre 2021

*Le texte prononcé fait foi.*

## **« Il n'y a pas de place pour une nouvelle extension de l'État social »**

***Valentin Vogt, président de l'Union patronale suisse***

Mesdames et messieurs les représentants des médias,  
Mesdames et messieurs,

Au nom de nos trois associations faitières, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à notre conférence de presse. Avoir l'honneur de présenter notre agenda en présence de mes collègues, j'ai nommé M. Mäder, président d'économiesuisse, et M. Regazzi, président de l'USAM, me réjouit au plus haut point. En tant que doyen de ce trio, j'ai pris l'initiative, après les élections de MM. Mäder et Regazzi, d'améliorer la collaboration entre nos trois associations. Notre présence tous les trois devant vous en marque le commencement. Nous voulons entretenir une collaboration empreinte de respect mutuel et poursuivre des intérêts communs. Pendant mes dix ans de mandat à l'Union patronale suisse (UPS), jamais la constellation n'avait été aussi favorable.

Cette volonté est une nécessité, car l'économie suisse affronte plusieurs défis. De prime abord, de nombreuses détériorations ne sont pas visibles immédiatement. Sur l'édifice de notre prospérité, seules des fissures isolées apparaissent. En regardant de plus près cependant, on constate quelques travers, à commencer par notre relation avec l'UE, qui se trouve hélas dans un équilibre précaire. Nous devons donc à présent agir et entreprendre des corrections : gouverner, c'est prévoir.

Nous avons commencé par scruter la capacité d'adaptation de notre politique économique pour l'ère post-covid. Notre constat est implacable : la Suisse a besoin d'une cure de revitalisation si elle veut pouvoir faire face aux transformations fulgurantes d'un monde hypertechnicisé. Mais pour réaliser un tel programme, il faut la participation de l'économie, qui doit être unie et parler d'une seule voix. Ce rassemblement, nous l'avons obtenu. Grâce à la clairvoyance et à la volonté de nos trois associations, nous sommes en mesure de vous présenter aujourd'hui notre Agenda de politique économique. Vous y trouverez les objectifs et les grandes orientations que nous avons adoptés pour les années à venir. Cet agenda commun, nous l'entendons par ailleurs aussi comme un signal lancé à la politique. Nous appelons toutes les forces réformatrices à nous rejoindre. Dans le camp bourgeois, il nous semble qu'un certain potentiel existe.

Notre plus grand ennemi se trouve pour ainsi dire dans nos propres rangs : une prospérité qui arrive à saturation et qui provoque une certaine suffisance, un confort qui va pour certains jusqu'à laisser place à l'hostilité face à l'économie. Une action conjointe et résolue des principales institutions pour préserver la prospérité dans notre pays n'en devient que plus nécessaire. Voici ce que cela signifie pour nos trois associations faitières.

Comme on le sait, l'Union patronale suisse (UPS) se concentre sur le marché du travail, la formation et la politique sociale. Parmi ces domaines, voici quelques dossiers qui ont eu des répercussions sur l'Agenda de politique économique.

Le numérique et une économie mondiale interconnectée favorisent des formes de travail plus flexibles. Pandémie oblige, l'exercice d'une activité professionnelle sans contrainte de temps ou de lieu s'est fortement développé et est dans l'intervalle largement accepté. Dans l'Agenda de politique économique, nous demandons d'étendre la liberté d'organisation du travail. Nous souhaitons que les conditions de travail – d'un commun accord entre l'employeur et l'employé et compte tenu des aspects liés à la protection de la santé – soient mieux adaptées aux besoins du futur. Il doit être possible de mieux concilier le travail et la famille. Une plus grande souplesse s'impose aussi au niveau de la saisie du temps de travail. Au début de 2016, sur notre recommandation, le Conseil fédéral a assoupli l'obligation d'enregistrer minutieusement les heures de travail dans les branches soumises à une convention collective de travail (CCT). Il faut à présent que cet assouplissement soit étendu aux branches sans CCT. De fait, cette égalité de traitement devrait aller de soi.

En ce qui concerne l'État social, le dossier le plus urgent pour les employeurs et la politique est celui de la prévoyance vieillesse. Le projet de révision de l'AVS (AVS 21) est bien avancé au Parlement. Comme il sera traité lors de la session d'hiver, une mise sous toit de la réforme du premier pilier et un passage devant les urnes en automne prochain paraissent réalistes. Nos trois associations faitières sont impatientes de connaître les mesures de compensation que les deux Chambres adopteront à la suite de l'harmonisation de l'âge de la retraite des hommes et des femmes à 65 ans. Nos trois associations ont déjà souligné publiquement à plusieurs reprises que des compensations de l'ampleur prévue ne sont pas acceptables. Nous refusons catégoriquement que l'argent de la Banque nationale soit détourné et serve à combler des trous dans l'AVS, comme certains le proposent actuellement.

Nos trois associations émettent également des réserves au sujet du projet de réforme du deuxième pilier, qui se trouve à un stade nettement moins avancé que celui de l'AVS au Parlement. Les associations économiques sont unanimes sur le fait qu'après dix ans de blocage, il est urgent de réformer la LPP. C'est pourquoi elles soutiennent la réduction du taux de conversion minimal et un renforcement de la prévoyance professionnelle pour les employés à temps partiel et les personnes occupant plusieurs emplois. Sur certains points, tel l'aménagement concret des mesures compensatoires, des divergences subsistent. Nous sommes cependant d'accord sur l'orientation générale. D'abord, la compensation doit être ciblée. Ensuite, elle ne doit pas être couplée à d'autres éléments, éventuellement souhaitables, qui prêteraient les chances de réforme.

D'une manière générale, les idées pour étendre l'État social ne manquent pas. Parmi elles, on peut citer : un développement des prestations dans la LPP, une treizième rente AVS, l'introduction d'un congé parental, la couverture sociale des indépendants, une assurance obligatoire d'indemnité journalière en cas de maladie ou l'introduction d'un fonds de réinsertion. Le catalogue semble s'allonger de plus en plus, malgré la sensible amélioration de la couverture sociale au cours des dernières années. Citons par exemple les prestations transitoires pour chômeurs âgés, le maintien des employés d'un certain âge dans l'ancienne caisse de pension, le congé paternité et le congé de prise en charge. Pour cette raison, nous rejetterons résolument toutes les autres propositions en faveur d'une couverture sociale à rallonge. Avec l'assainissement des premier et deuxième piliers, il n'y a pas de place pour un nouveau développement de l'État social.

Nous devons également prendre soin de notre système dual de formation. Il est un pilier essentiel du succès de l'économie suisse. D'autres pays nous l'envient. Les employeurs sont conscients de cet atout et très engagés, dans la formation professionnelle surtout. Dans la formation professionnelle initiale, ils offrent des formations proches de la pratique qui répondent aux besoins. C'est aussi pour cette raison que les jeunes qui entrent sur le marché du travail après un apprentissage affichent en comparaison internationale un taux élevé d'activité et un faible taux de chômage.



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND  
UNION PATRONALE SUISSE  
UNIONE SVIZZERA DEGLI IMPRENDITORI

Les employeurs jouent par ailleurs un rôle déterminant dans la formation continue à des fins professionnelles. Ils encouragent activement les filières spécialisées dans des domaines prisés par le marché du travail. Les employeurs garantissent ainsi une offre adéquate de filières de formation et soutiennent la mobilité professionnelle des employés.

Malheureusement, force est de constater que l'équilibre entre formation professionnelle et formation académique vacille un peu. Dans l'Agenda de politique économique, nous sommes donc convenus de remédier à ce déséquilibre. Dans ce but, nous soutiendrons les mesures visant à renforcer les écoles supérieures ainsi que la formation professionnelle supérieure.